

## Conditions d'admission pour une entrée par équivalence

(Accès direct en 2, 3, 4 ou 5 année par validation d'études supérieures dans les domaines artistiques)

### Conditions requises :

- Etre âgé de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup>/07/2010
- Avoir suivi une formation supérieure artistique (1 an minimum si formation validée par le Ministère de la Culture, 2 ans minimum dans les autres cas)
- Envoyer votre dossier et toutes les pièces demandées dans les délais impartis

### Modalités des commissions d'admission :

#### 1) Epreuves de pré-admission : Pré-sélection des candidats sur dossier

##### Le dossier est constitué de :

- le formulaire d'inscription à télécharger sur le site et à compléter
- la copie des diplômes obtenus, des bulletins des études supérieures artistiques antérieures et en cours (attention en cas de diplômes étrangers, traduction certifiée obligatoire)
- une lettre de motivation (obligatoirement rédigée en français) + 1 CV
- Pour les étudiants étrangers : copie du TCF (attention niveau minimum requis = B2 pour une entrée en 3e ou 5e année).
- Une sélection de 4 projets effectués dans le cadre de vos études, démontrant clairement votre niveau de compétence et de créativité (format maxi enveloppe A4- Attention les travaux ne seront ni restitués, ni renvoyés)
- Un chèque de droit d'inscription d'un montant de 50 € (non remboursable) à l'ordre de Monsieur le Comptable du Trésor
- Deux enveloppes timbrées et libellées à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre correspondance.

Ces dossiers seront à nous retourner au plus tard le 30 mars 2010 ou le 8 juin 2010 selon la session choisie.

L'ensemble des documents sera examiné (attention les dossiers incomplets ne seront pas traités) et présenté à un jury d'enseignants.

La liste des candidats retenus à l'issue de cette sélection sera diffusée sur le site internet de l'école les 8 avril et 16 juin (en fin de journée) et vaudra convocation aux épreuves orales d'admission.

#### 2) Les épreuves d'admission :

- 1<sup>ère</sup> session : épreuves orales du jeudi 29 avril
- 2<sup>ème</sup> session : épreuves orales du mardi 29 juin

Les candidats devront présenter à un jury d'enseignants, une sélection de 10 travaux personnels, les commenter et faire part de leur motivation à intégrer l'ESAD de Reims. A l'issue de cet entretien, le jury se prononcera sur le niveau éventuel d'insertion du candidat.

Les listes des candidats retenus pour une entrée par équivalence seront mise en ligne sur le site les 3 mai et 1<sup>er</sup> juillet (en fin de journée).

Leurs admissions se feront sous réserve :

- de l'obtention du diplôme en cours
- de l'avis favorable de la commission nationale d'équivalence qui valide l'intégration des étudiants titulaires de diplômes étrangers, ainsi que de diplômes délivrés par des écoles Françaises ne relevant pas du Ministère de la Culture.

Pour cette raison, nous conseillons à tous les candidats se trouvant dans ces 2 cas de postuler pour la 1<sup>ère</sup> session afin d'obtenir confirmation de leur admission avant les congés d'été.